

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale			
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :		
25/01/18	2 mars 2018	2018_2385		

#### 1. Intitulé du projet

Travaux de protection de la porte de Vienne contre les surverses par la création d'un parapet antisubmersion.

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s) 2.1 Personne physique Nom RICHARD Prénom Jean-Claude 2.2 Personne morale Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes Dénomination ou raison sociale Julien Ludwig, Animateur Programme d'Actions et de Prévention des Inondations. Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET 5 8 5 3 4 Forme juridique Syndicat Mixte titre 2

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

# 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de catégorie et sous-catégorie Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.) Travaux côtiers susceptibles de modifier sensiblement la côte par la construction d'ouvrages de défense contre la mer. Catégorie 21e Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 du code de l'environnement.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parapet béton en lieux afin de protéger des surverses l'ouvrage de Vienne ainsi que ses ancrages et de garantir la stabilité de l'ouvrage en cas de tempête majeure.

L'ouvrage hydraulique se verra également doté d'un busc haut afin de minimiser la lame d'eau passant au dessus des portes à flots, et donc les risques de dégradation de l'ouvrage.

Le projet n'aura pas d'incidence sur le régime hydraugraphique.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objecttfs du projet

Le projet devra permettre de protéger les portes à la mer des surverses marines directes. Les surverses seront déviées sur des secteurs ne présentant pas de risque immédiat pour la population conformément au PAPI labellisé.

L'ouvrage des portes de Vienne n'est pas un ouvrage principal de la rivière Vendée, mais fait partie du système d'endiguement et de protection de la population. La pose de ce mur anti-submersion a pour but de garantir la pérennité de l'ouvrage en cas de forts évènements tempétueux. Outre les bénéfices en terme de coûts associés à la réparation de l'ouvrage, la bonne tenue de ce dernier permet de garantir un meilleur ressuyage du territoire et donc une meilleure résilience (économique et écologique).

Le projet prévoit de diminuer la lame d'eau pouvant transiter par l'ouvrage en plaçant un busc haut aux portes à flots. Les vannes seront donc moins sollicitées et par conséquent moins sensibles aux évènements tempétueux.

Cette stratégie de protection a été labellisé dans le cadre du PAPI bassin de la Vendée, et fait l'objet d'une convention signée par le préfet de la Vendée, de la Région Centre, du Département de la Vendée, et de l'Etablissement Public du Marais Poitevin.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) création du parapet anti submertion
- 2) réalisation du busc haut des portes à flots.
- 3) finition de chantier

Les travaux n'auront pas d'impact sur l'écoulement normal des eaux, et ne modifiront pas le régime hydrographique. Le busc haut est situé hors d'eau, par conséquent les fondations de l'ouvrage des portes de Vienne ne seront pas modifiées.

#### Définition:

Busc : Saillie disposée dans le fond d'une écluse et sur laquelle bute la partie inférieure des vantaux de la porte, lorsque celle-ci est fermée. (larousse)

Busc haut : Pièce sur laquelle viennent se reposer les portes (ici à flots). Située sur la partie haute de l'ouvrage, elles permettent de diminuer les efforts sur les ancrages, et/ou de fermer la séction d'écoulement qui se crée dès lors que les vannes sont submergées.

=> dans le cas du projet le busc haut aura pour unique fonction de diminuer la séction d'écoulement, évitant une trop grosse venue d'eau par dessus les vannes et donc diminuant les risques de domages.

#### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Muret protégeant l'ouvrage des surverses lors de tempêtes.

Les murets dans leur phase d'exploitation n'auront pas d'impact sur l'écoulement normal des eaux, et ne modifiront pas le régime hydrographique.

La hauteur d'eau et l'enveloppe de submersion ne seront pas modifiées dans le cadre de ce projet, seules les surverses directes au dessus de l'ouvrage seront traitées. Le linéaire est minime au regard du linéaire de digue. (Annexe 7)

La cote d'arase du parapet correspond à la cote de référence Xynthia en tenant compte du réchauffement climatique à l'horizon 2100 soit une élévation du niveau des océans de 20cm, communément appelé Xynthia+20. Le projet tiens également compte de l'agitation de la mer, et présente une surhauteur de 25cm en comparaison de la cote Xynthia+20 obtenue par modélisation.

Les modélisations effectuées sur ce secteur indiquent des hauteurs d'eau Xynthia+20 de 4.58m NGF, la cote d'arase projeté pour l'ouvrage est donc de 4.83m NGF. Le parapet existant présente la même cote d'arase. Les digues limitrophes sont actuellements à 4.5m NGF.

La décision de l'autorité environne Permis de voirie à solliciter auprès d	mentale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).
•	•
Le projet n'est pas soumis à la loi su  4.5 Dimensions et caractéristiques d	u projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées
	ndeurs caractéristiques Valeur(s)
Longueur du Parapet : 34.8m Cote d'arase du parapet : 4.83m NGI Profondeur fondation : -1.1m Arase du parapet par rapport à la ro	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long. <u>46°33'36"</u> N Lat. <u>01°08'16"</u> W
85450 Sainte Radégonde des Noyers, RD10	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:
	Point de départ : Long. 46 ° 33 ' 35 " N Lat. 01 ° 08 ' 17 " W Long. 46 ° 33 ' 35 " N Lat. 01 ° 08 ' 14 " W Communes traversées : Sainte Radégonde des Noyers
	Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6
	nsion d'une installation ou d'un ouvrage existant?  Oul X  Non Dou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non X
4.7.2 Si oul, décrivez sommairem différentes composantes de vot	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		Les travaux sont localisées sur une ZNIEFF de Type 2, ID 520016277, nommée "complexe écologique du marais poitevin, des zones humides littorales voisines, vallées et coteaux calcaires attenants" Les travaux sont localisées en limite de ZNIEFF de type 1, ID 520013162, nommée "prairies des grands greniers"
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	X		Sainte Radégonde des Noyers (Baie de l'aiguillon)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	$\boxtimes$		Parc Naturel Régional du Marais Poitevin (FR8000050)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\times$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		$\boxtimes$	
			Marais Poitevin (Outil Carmen "Zones Humides en pays de la Loire")
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	$\boxtimes$		

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			PPRL Sèvre Niortaise : Approuvé le 30 novembre 2015
Cans un sile au sur des sale pallués?	on a fund within the original profile profile for the factor of the fact	X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un perimetre de protection rapprochée d'un captage d'equi destiné à la consommation humains ou d'equi minérale naturelle ?	A DESCRIPTION OF THE PROPERTY	X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2006?	X		Directive Oiseaux : FR5410100 - MARAIS POITEVIN Directive Habitat : FR5200659 - MARAIS POITEVIN
D'un site classé ?		X	

#### 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Non Incidences potentielles Appréciez sommairement l'Impact potentiel Engendre-t-il des prélèvements X d'eau? Si oui, dans quel milieu ? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications X prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire X en matériaux? Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les X ressources naturelles du sol ou du soussol? L'emprise des travaux est essentiellement sur des zones déjà artificialisées. La Est-il susceptible d'entraîner des biodiversité ne devrait donc pas être impactée. La flore au droit du projet est perturbations, des banale. Aucune espèce végétale protégée n'a été observée. (cf annexes) dégradations, des destructions de la X biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Aucun habitat ou espèces protégés n'a été identifié au droit du projet. Si le projet est situé Le périmètre des travaux est largement négligeable par rapport au périmètre dans ou à proximité des sites protégés. (cf. annexes) d'un site Natura 2000, est-il Xsusceptible d'avoir

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		The state of the s	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
Risques	Est-li concerné par destisques reconciagiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques natureis ?	×		Séisme Submersion Tempête
	Engendre-t-il des risques santiaires ? Est-il concerné par des risques santiaires ?		X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		$\boxtimes$	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Transmission (New York Charles)	X	Uniquement sur la durée du chantier en raison des engins

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	The state of the s		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-11 des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oul, dans quel milleu ?		X	
	Engendre-Hi des eifluenis ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-1 la praduction de céchers non dangereux, îneries dangereux?	The state of the s	I Land of the second of the se	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		And decisions of the control of the Scholars of Chicago and the control of the co
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X	
62 Les incide approuvés Oui	nces du projet identi ? Non X 5 aut decri		ont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
		,	
**************************************	nces du projet identifi Non X 5j aui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Chantier conduit par un maître d'œuvre agrée certifié ISO 9001

Gestion des déchets, utilisation de lubrifiant naturel, sélection d'une entreprise habituée à travailler dans le marais et dans des zones humides sensibles...

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il devrait en être dispensé. Les travaux sont réalisés entièrement sur des zones déjà artificialisées par l'homme.

Il n'y a pas d'espèces ou d'habitat remarquable sur le site des travaux.

Le projet a pour but de protéger la population en évitant les surverses sur les zones présentant des enjeux humains, pour les privilégiés vers des zones présentant moins de risque, conformément au PAPI labellisé.

#### 8. Annexes

# 8.1 Annexes obligatoires

	1 Alliexes obligatores							
	Objet							
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	X						
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X						
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;							
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;							
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×						
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.							

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

#### Objet

Annexe 7 : Incidence en phase exploitation

Annexe 8 : Visuel projeté

Annexe 9 : Formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000

Annexe 10 : Descriptif du projet Annexe 11 : Zone d'influence travaux

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à Chaillé-les-Marais

le, of mais loss

Signature

SYNDICAL MERTE
VENDEE - SEVRE - AUTIZES

SYNDROAT MIXTE AMERICAN AMERICAN